

Bulletin cantonal sur le soutien aux activités de la jeunesse

NUMERO 2 » MARS 2012

EDITO

L'année 2012 s'annonce d'ores et déjà riche en projets, conférences et autres outils, utiles au renforcement d'une politique de soutien aux activités extrascolaires de la jeunesse au niveau communal. Ce deuxième numéro vous en donne un bref aperçu dans l'espoir de contribuer au développement de votre action dans ce domaine.

Le répondant cantonal jeunesse se tient à votre disposition pour toute demande de soutien ou échange d'informations. Vous avez également la possibilité de lui faire parvenir en tout temps des projets, des informations et des propositions qui pourraient avoir une portée ou un intérêt cantonal.

Bonne lecture !

Des prestations au service des communes

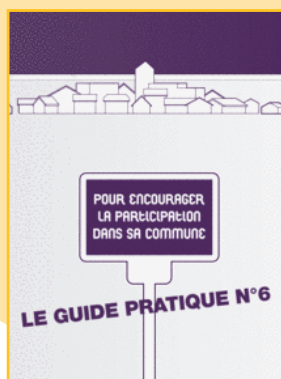
Le répondant cantonal jeunesse a notamment pour tâches :

- » de soutenir les communes désireuses de mettre en place des expériences participatives avec les enfants et les jeunes.
- » d'accompagner, sur demande, les jeunes et les organisations de jeunesse dans leurs propres démarches et projets en dehors du cadre scolaire.

Ces tâches sont réalisées sur le terrain en collaboration avec les trois organisations cantonales subventionnées pour soutenir les jeunes et les communes.

A LA UNE

Parution d'un nouveau guide pratique pour les communes



« Pour encourager la participation des jeunes dans sa commune »

Très concret, illustré de nombreux exemples vécus, ce guide présente plusieurs types d'expériences participatives et décrit les différentes formes que peut prendre le soutien aux projets de jeunes dans une commune.

Le Groupe d'intérêt jeunesse met une fois de plus en exergue l'importance pour les jeunes de pouvoir compter sur des interlocuteurs adultes dans leur commune qui leur offrent une écoute attentive et peuvent être des relais pour la réalisation de leurs projets : municipal-e, référent-e communal-e (c.f. loi sur le soutien aux activités de la jeunesse, LSAJ, art. 10 al. 2 lettre. a), délégué-e à la jeunesse, divers professionnel-le-s, parents, etc. Puisse ce guide stimuler l'envie et l'engagement des adultes, soucieux de valoriser la participation des jeunes et de soutenir leurs projets.

| ACTUALITÉS

Un soutien pour développer la participation des jeunes dans sa commune**Agenda**

9 mars à Berne

Première conférence nationale «Jeunes et violence»

Organisée conjointement par l'Office fédéral des assurances sociales, le Canton et la Ville de Berne, cette Conférence nationale a brossé un état des lieux de la prévention de la violence en Suisse et des enjeux qui y sont liés.

Le répondant cantonal jeunesse est à votre disposition pour relayer vos informations et/ou vous faire un retour, en particulier sur les aspects qui pourraient concerner directement les communes. A cet égard, un des ateliers a montré par différents exemples concrets comment des mesures et des projets peuvent être conçus et mis en œuvre dans des villes et des communes de tailles diverses en impliquant les acteurs concernés.

Plus de renseignements :

www.jeunesetviolence.ch

Délais de remise de dossiers**Fonds SPJ de soutien aux projets de jeunes**

Tout groupe de jeunes, âgé en majorité de moins de 25 ans révo-lus et résidant dans le canton de Vaud, peut déposer une demande d'aide financière pour réaliser un projet dans le domaine social, culturel, sportif, etc. Les demandes doivent être adressées sous forme de dossier (descriptif du projet, coordonnées des jeunes organisateurs et budget) au répondant cantonal jeunesse.

Prochains délais de remise des dossiers en 2012 :

8 mai / 28 août

17 octobre / 20 novembre



Depuis l'an 2000, le Groupe d'intérêt jeunesse (GIJ) offre un soutien méthodologique aux jeunes qui montent leurs propres projets (pièce de théâtre, skatepark, compétition de danse, projets de prévention, etc.) et aux communes du canton de Vaud qui veulent développer des structures ou des projets en faveur des jeunes. Par l'in-

termédiaire de ses deux promoteurs, le GIJ peut soutenir et accompagner à différents niveaux ce type de démarches dans une commune :

- » Conseil pour la réalisation d'un projet initié par des jeunes en collaboration avec la commune (ex : skatepark, ouverture d'un local, soirées pour les moins de 16 ans, ...)
- » Organisation et/ou animation d'une journée-forum regroupant des jeunes et des adultes pour favoriser l'émergence de nouveaux projets pour et avec des jeunes dans la commune.
- » Echange d'informations pour faciliter la réalisation de projets spécifiques ayant déjà été réalisés et expérimentés dans d'autres communes du canton.

Une offre de soutien personnalisée peut être mise en place suite à l'identification des besoins particuliers d'une commune menée avec l'aide du GIJ sous diverses formes :

- » Une photographie ou un état des lieux de ce qui existe pour les jeunes dans la commune. Cela permet de mettre en avant les atouts, mais aussi de cibler avec plus de précision les manques éventuels.
- » Un sondage par questionnaire pour identifier les besoins particuliers des jeunes. Le sondage peut faire suite à un état des lieux et déboucher sur une journée-forum.
- » Une étude sur une problématique donnée concernant les jeunes dans la commune.

Le GIJ édite également des guides pratiques pour soutenir les jeunes dans leur projet (recherche de fonds, créer une association, médiatiser son projet, etc.). Comme le GIJ est subventionné par le Service de protection de la jeunesse, toutes ses productions et ses offres de soutien sont gratuites.

Plus de renseignements et téléchargement des guides pratiques :

www.groupeinteretjeunesse.ch, onglet « Commune »

Chasse aux petits jobs d'été



L'association à but non lucratif Ados Job, fondée et portée bénévolement par des jeunes depuis dix ans, lance une campagne intitulée Chasse aux petits jobs. Son but:

inciter les employeurs à promettre un petit job à un jeune de 15-20 ans pendant l'été et conseiller les ados dans leurs démarches. Dans un premier temps, les employeurs sont invités à déposer leurs promesses de job sur www.chasse-aux-jobs.ch. Dès le 1er mai, Ados Job les recontactera pour leur expliquer comment concrétiser leurs promesses en déposant une annonce gratuite sur son site. Les cantons romands, dont le Canton de Vaud par le répondant cantonal jeunesse, ont accepté de s'associer à la démarche. Les communes sont aussi invitées à soutenir l'initiative, soit comme employeur, soit en relayant la campagne auprès des entreprises actives sur leur territoire.

Lien: www.chasse-aux-jobs.ch

Contact: Camille-Angelo Aglione, président d'Ados Job, 079 444 59 97

Concours: la Commission cantonale de jeunes cherche son image!

La nouvelle Commission cantonale de jeunes (14-18 ans) organise un concours pour trouver son logo. Les jeunes de tout le canton sont invités à laisser s'exprimer leur créativité. Le logo qui sera retenu apparaîtra sur tous les courriers officiels et les communiqués de la Commission de jeunes. En plus de cette visibilité, le-la gagnant-e recevra un prix pour le-la remercier de son travail.

Délai de remise des propositions:
1^{er} avril 2012 à info@jeparticipe.ch

Parutions récentes

Encadrer des mineurs: La responsabilité juridique

(N° Hors-série – CEMEA Vaud)



De nombreux jeunes s'engagent dans des activités

bénévoles ou partiellement rémunérées: moniteur ou responsable de camp de vacances, auxiliaire dans une crèche, moniteur en maison de quartier, baby-sitter, animateur parascolaire ou responsable de projet dans le comité d'une organisation de jeunesse. L'ambition première de cet ouvrage est de répondre aux questions que soulève la prise en charge d'enfants pour des jeunes équipes d'encadrement principalement bénévoles. Ce cahier vous propose ainsi une synthèse du cadre juridique suisse de l'encadrement de mineurs hors du cadre familial.

Sur mandat du Service de protection de la jeunesse, les Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active (CEMEA-VD) ont pour tâches de mettre en place un programme de formation pour les jeunes qui se destinent à encadrer des enfants et à diffuser les Cahiers-CEMEA traitant de thématiques utiles aux tâches correspondantes.

Cet ouvrage constitue la troisième version « mise à jour et augmentée » d'un cahier hors-série qui fait référence auprès de nombreux organismes associatifs et publics en Suisse romande.

Plus de renseignements et commande:

www.formation-cemea.ch

Révision de la loi fédérale sur l'encouragement des enfants et des jeunes (LEEJ)

Au cours de la session d'automne 2011, les Chambres fédérales ont adopté une révision totale de la loi fédérale sur les activités de jeunesse datant de 1989 (LAJ). L'objectif général de la loi est d'aider les enfants et les jeunes à devenir des adultes conscients de leurs responsabilités envers la société et de promouvoir leur intégration sociale, culturelle et politique, en encourageant leurs activités extrascolaires par diverses mesures de soutien. Pour répondre à l'évolution des besoins des jeunes et en se basant sur les acquis de la LAJ, la LEEJ a pour ambition d'atteindre notamment les objectifs suivants :

- » renforcer le potentiel intégrateur et préventif de l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse au niveau fédéral en inscrivant dans la loi et en étendant le soutien accordé aux formes ouvertes (p.ex. centre d'animation et de rencontre) et novatrices d'activités extrascolaires destinées aux enfants et aux jeunes ;
- » élargir le groupe cible aux enfants fréquentant l'école enfantine ;
- » encourager la participation des jeunes au niveau politique avec le souci d'intégrer toutes les couches de la population ;
- » renforcer la coordination horizontale des organes fédéraux qui traitent de sujets relevant de la politique de l'enfance et de la jeunesse.

Conformément à la Constitution fédérale, la LEEJ donne un rôle de subsidiarité à la Confédération qui vient en appui des cantons et des communes auxquels appartient de conduire une politique de l'enfance et de la jeunesse à leur niveau de compétences respectif. A cet égard, la loi prévoit la possibilité pour la Confédération d'« allouer des aides financières aux cantons et aux communes pour des projets d'importance nationale limités dans le temps ayant valeur de modèle pour le développement d'activités extrascolaires » (art. 11 LEEJ al. 1). La loi précise que les éventuelles « aides financières sont allouées aux communes avec l'accord des cantons concernés » (art. 11 al. 3). Actuellement, un groupe de travail étudie les critères d'exécution de la loi sous forme d'ordonnance.

Téléchargement du texte LEEJ: www.bsv.admin.ch, onglet « Thèmes », rubrique « Questions de l'enfance et de la jeunesse, puis « Bases légales »

Pour plus de renseignements: contacter le répondant cantonal jeunesse, Frédéric Cerchia, frederic.cerchia@vd.ch, 078 734 16 35.

Parutions récentes

A l'écoute de l'enfant

Le droit de l'enfant d'exprimer son opinion et d'être entendu



Donner une voix aux enfants, les écouter et tenir compte de leur opinion dans les décisions les

concernant: telle est la substance de l'art. 12 de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant (CDE). Où en est l'application pratique de ce droit en Suisse et, surtout, que peut-on faire pour l'améliorer ?

Ces questions forment le fil rouge du nouveau rapport « A l'écoute de l'enfant » de la Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse (CFEJ). Des expert-e-s tentent d'y répondre sous l'angle juridique, psychologique et méthodologique. Des professionnel-le-s qui encadrent et soutiennent les jeunes dans leurs activités au quotidien apportent leur éclairage du terrain. Des enfants et des jeunes témoignent de leurs souhaits et de leur vécu. Le développement des bases légales, la formation (continue) des professionnels et des parents, la mise en place d'espace d'échanges d'idées entre enfants, jeunes et adultes ou encore l'information des enfants sur leurs droits figurent parmi les recommandations de la CFEJ à l'intention des cantons et des communes.

Commande: le rapport peut être obtenu gratuitement en français, allemand ou italien à l'adresse suivante : ekkj-cfej@bsv.admin.ch, tél. 031 322 92 26. Il est également téléchargeable sur www.cfej.ch / Documentation.